



## YUKON STATUS OF WOMEN COUNCIL

### Projet de loi C-21 et violence fondée sur le sexe – Priorité à la sécurité des femmes autochtones et du Nord dans le cadre de la politique de contrôle des armes à feu

#### À propos de nous

Le **Yukon Status of Women Council (YSWC)** est une organisation à but non lucratif qui défend les intérêts des femmes à l'échelle du système auprès de tous les ordres de gouvernement, mène des recherches et fait rapport des résultats obtenus afin de donner une voix aux femmes du Yukon.

S'appuyant sur des méthodes de recherche participatives et axées sur la communauté et adoptant une optique intersectionnelle, le YSWC coordonne des projets de recherche depuis plus de 50 ans, dont [\*'It's Just a Rut that Keeps Pulling You Back In': Experiences of Precariously Housed and Unhoused Women in Whitehorse During the Pandemic & the Unintended Gendered Policy Implications\*](#); [\*COVID-19 Impacts on the Livelihoods and Well-being of Women in the Yukon : Toward a Resilient and Inclusive Recovery\*](#); [\*Never Until Now : Indigenous & Racialized Women's Experiences Working in Yukon & Northern British Columbia Mine Camps\*](#); [\*Taxi Safety Survey Report \(2022\)\*](#); et notre récent projet financé par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), intitulé [\*Community Risk Assessment Tool for Gender-Based violence\*](#).

Ce mémoire a été préparé avec le soutien de l'**Association nationale Femmes et Droit (ANFD)**.

## Contexte et position générale

Les groupes de femmes autochtones et du Nord n'ont pas été entendus lors de l'examen du projet de loi C-21 par le Sénat. Des groupes de femmes et des groupes autochtones ont été entendus. Cela dit, il est essentiel d'entendre le point de vue des groupes de femmes qui connaissent les réalités des territoires et des communautés autochtones. Compte tenu de l'absence de voix représentant nos réalités dans le débat sur le projet de loi C-21, nous distribuons ce mémoire aux sénatrices et sénateurs afin qu'ils puissent prendre une position éclairée sur le projet de loi.

Notre position générale est que le Sénat devrait adopter le projet de loi C-21 sans amendement et s'opposer aux tentatives de dépendre des mesures raisonnables de contrôle des armes à feu comme étant anti-Autochtones.

## Les femmes du Yukon sont particulièrement vulnérables à la violence entre partenaires intimes commise à l'aide d'une arme à feu

Bien que le comité du Sénat ait entendu davantage de chasseurs et d'amateurs que de spécialistes de la violence à l'égard des femmes, il est important que les sénatrices et les sénateurs gardent à l'esprit le lien très réel entre les armes à feu et la violence entre partenaires intimes. Le contrôle des armes à feu est une question sexospécifique qui touche différemment les femmes et les hommes.

Les recherches ont notamment montré ce qui suit :

- la violence entre partenaires intimes commise à l'aide d'une arme à feu est [plus fréquente dans les régions rurales](#), en particulier dans les régions rurales du Nord;
- [25 % des femmes victimes d'un crime violent commis à l'aide d'une arme à feu](#) sont victimes d'un partenaire intime, actuel ou ancien, par rapport à seulement 2,2 % de victimes de genre masculin.
- dans les régions rurales, les armes à feu constituent [le moyen le plus couramment utilisé](#) pour tuer un partenaire intime; c'est aussi le moyen le plus couramment utilisé pour tuer les enfants.

Récemment, la [Commission des pertes massives](#) a également mis en évidence le lien entre la violence par arme à feu et la violence à l'égard des femmes, en notant que l'accès à une arme à feu est lié à une **multiplication par plus de dix de la probabilité qu'un homme tue sa partenaire**, par opposition à la perpétration de violences non mortelles. La possession d'une arme à feu est le [facteur de risque le plus important](#) pour les féminicides.

**Ces considérations sont particulièrement importantes dans le contexte du Yukon, où le taux de violence à l'égard des femmes est élevé et où l'accès aux armes à feu est répandu.** En effet, le taux de crimes violents contre les femmes au Yukon est [quatre fois supérieur à la moyenne nationale](#), et les femmes autochtones sont représentées de manière disproportionnée parmi les victimes de tels crimes. Par ailleurs, dans certaines provinces, la loi de Clare permet aux femmes exposées un risque de violence conjugale d'être informées des antécédents de leur partenaire en matière de violence conjugale ou d'actes violents, mais ce type de loi n'existe pas au Yukon. Le Yukon est également aux prises avec une crise du logement qui accroît la vulnérabilité des femmes à la violence commise par les partenaires intimes.

Par conséquent, **une analyse intersectionnelle et féministe du projet de loi C-21 doit reconnaître les risques plus élevés que la possession d'armes à feu représente pour les femmes, en particulier les femmes autochtones, dans les régions où le niveau de violence fondée sur le genre est élevé.**

## La population du Yukon est vulnérable à la violence liée aux armes à feu causée par le crime organisé

Ces dernières années, le [crime organisé a augmenté au Yukon](#), car le territoire a été touché par la crise des opioïdes qui s'amplifie au Canada, sans compter que divers réseaux de crime organisé se sont implantés au Yukon.

L'été dernier, la GRC au Yukon a arrêté un homme qui serait impliqué dans le crime organisé et qui fait l'objet de 25 accusations criminelles, y compris ce qui est [probablement la première accusation](#) liée au crime organisé dans l'histoire du Yukon. La police [a saisi](#) « un ensemble de 11 fusils de chasse, carabines, armes de poing et autres armes à feu illégales, des munitions et des chargeurs de grande capacité, des quantités de drogues qui semblent inclure du Xanax, de la cocaïne, du fentanyl, de l'héroïne, de la méthamphétamine, des centaines de capsules non identifiées, ainsi que 163 887 dollars en espèces ». Comme partout ailleurs au Canada, le crime organisé au Yukon constitue une menace pour la sécurité, la santé et la prospérité économique de la population.

L'[accès accru aux armes à feu et aux armes de poing augmente](#) le risque de violence et de décès dans le contexte du crime organisé. Nous pensons que les restrictions relatives à l'accès aux armes à feu, par exemple dans les cas de violence entre partenaires intimes, les restrictions relatives à la possession d'armes de poing et les mesures visant à lutter contre les « armes fantômes » dans le projet de loi C-21 seront utiles pour prévenir le crime organisé au Yukon et lutter à cet égard.

## La population du Yukon n'a pas besoin d'armes de poing pour se protéger contre les animaux sauvages

Lors de l'étude du projet de loi C-21, les besoins particuliers des habitantes et habitants du Nord qui pourraient avoir besoin d'armes à feu pour se défendre contre les animaux sauvages ont été mentionnés. Il est important que les sénatrices et sénateurs comprennent que les armes de poing ne sont ni utilisées ni nécessaires pour se protéger contre un ours ou un élan dans les régions du Nord.

En effet, plus le calibre de la balle est grand, plus le recul de l'arme est important, et plus la longueur du canon ou de la crosse de l'arme est grande, plus il est facile de viser et de contrôler le recul (avec un canon plus long, la force du projectile se dissipe). C'est pourquoi l'arme idéale pour de nombreuses personnes dans ces régions est un fusil de chasse chargé de balles.

L'idée que les populations autochtones et du Nord ont besoin de certaines armes à feu a été exploitée par les défenseurs des armes à feu dans le cadre des débats sur le contrôle des armes. Pourtant, les oppositions aux restrictions relatives aux armes de poing proviennent essentiellement des tireurs sportifs et des groupes ayant des intérêts économiques dans l'industrie des armes à feu.

L'intérêt de l'accès aux armes de poing pour le sport et les loisirs ne peut l'emporter sur l'intérêt de la sécurité des femmes, y compris les femmes autochtones. La sécurité doit primer dans l'élaboration des politiques en matière d'armes à feu.

## Conclusion

Le lobby des armes à feu et les opposants au contrôle des armes à feu ont tenté de se présenter comme étant pro-Autochtones et de mobiliser les communautés autochtones contre ce projet de loi, en recourant à la désinformation et en entretenant la confusion autour de ce projet de loi. Nous estimons que nous sommes dans l'obligation de mettre à profit notre expertise et notre expérience pour demander aux sénatrices et sénateurs de ne pas laisser l'intérêt de certaines personnes (principalement des hommes) pour le sport et leur désir d'obtenir des « droits sur les armes à feu » l'emporter sur le droit des femmes, y compris les femmes autochtones, à la sécurité, à la protection et à une vie exempte de violence.